



REUNION DES OFFICIERS DE RESERVE DU SERVICE D'ETAT-MAJOR

Communiqué de la Réunion des ORSEM 21 octobre 2020

Association fondée en 1899
Reconnue d'utilité publique

Certification professionnelle des formations de l'ESORSEM

LE PRESIDENT

ECOLE MILITAIRE
1 place Joffre
Case 53
75700 PARIS SP 07

Tél. : 01 47 07 74 11

contact@reunion-orsem.fr

www.reunion-orsem.fr

Un arrêté du ministère des armées en date du 17 juillet 2020 attribue des certifications professionnelles à des militaires ayant suivi avec succès certaines formations au sein des armées.

Parmi elles se trouvent des formations délivrées par le Centre de doctrine et d'enseignement du commandement (CDEC) de l'Armée de terre qui se trouvent ainsi transposées en certification professionnelle de Manager d'unité opérationnelle et fonctionnelle (MUFO). Les modalités viennent d'en être communiquées par le CDEC.

En tant que certification professionnelle il ne s'agit pas d'un diplôme académique mais de l'attestation des compétences et des connaissances professionnelles requise pour exercer un métier, celui de manager d'unité fonctionnelle et opérationnelle. Cette certification est enregistrée au Registre national des certifications professionnelles (RNCP) sous le numéro 29444 et classée au niveau de qualification numéro 7. Ce niveau est celui où se trouvent les formations de type master.

Le bénéfice en est ouvert aux officiers d'active mais également aux officiers de réserve ayant pour leur part suivi avec succès le stage permettant l'obtention du diplôme d'officier de réserve spécialiste d'état-major (DORSEM). L'attribution est automatique pour les officiers diplômés depuis le 1^{er} janvier 2007. Pour les diplômés antérieurs la certification est accessible par la voie de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Après l'inscription au RNCP en décembre 2018 de la certification professionnelle de Responsable en management des organisations (sous le numéro 32063 et au niveau 6) attribuée aux participants aux stages de Sous-officier d'état-major (SOFEM) et de Certificat d'état-major (CEM) organisés par l'Ecole Supérieure des ORSEM (ESORSEM), la récente mesure confirme l'intérêt porté par l'Armée de terre à la valorisation des formations de cursus de ses réservistes d'état-major.

En outre avec cette opportunité de transposer des compétences acquises dans un cadre militaire au profit d'un environnement professionnel civil, s'illustre, et cette fois-ci dans l'autre sens, tout l'intérêt du double engagement civil et militaire des réservistes.